



LE SERVICE PUBLIC C'EST AUSSI NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

Bobigny, le 19 mai 2017

ct-territoires-bobigny.fr

Le personnel des écoles de Bobigny est en grève reconductible depuis le lundi 15 mai 2017, une assemblée des grévistes vote la suite du mouvement chaque jour. Les personnels ne se mettent pas en grève par plaisir, ils y perdent de l'argent, mais bien pour réclamer des conditions de travail dignes, pour bien accueillir les enfants avec du personnel formé et titulaire. La grève est votée par le personnel et soutenue par le syndicat. Plus de 80 agents sont dans la lutte et demandent à être reçus par M le Maire qui est aussi élu au personnel.

La mise en place de la cantine gratuite en élémentaire et du goûter en périscolaire a fait exploser le nombre d'enfants dans les réfectoires. Il a donc fallu embaucher de nouveaux agents, pourquoi seraient-ils précaires ? C'est un nouveau service constant à la population, il est donc normal qu'il puisse être assuré par des titulaires. Les agents ne demandent pas deux mois gratuits mais bien une continuité du service public car ces postes ont les mêmes missions que celles des autres agents des écoles. Même l'été, il y a bien des choses à faire dans une école pour accueillir sereinement les élèves à la rentrée.

Le Maire affirme bien imprudemment que les cantines sont aux normes sanitaires et techniques, cela se voit qu'il n'y travaille pas au quotidien. Depuis son bureau, il ne peut pas voir les moisissures, les blattes et les rats qui gambadent, la peinture qui s'écaille, les personnels qui travaillent pendant des semaines avec du matériel jetable car les machines sont en panne. L'exécutif municipal semble aussi sourd au brouhaha permanent qui accompagne les moments de restauration, ainsi il a été mesuré jusqu'à 85 décibels dans les réfectoires des écoles élémentaires. Des conditions qui ne sont agréables ni pour le personnel ni pour vos enfants.

En ce qui concerne, les reclassements, cela fait longtemps que le syndicat a averti la mairie de la situation, notamment en Comité Technique. La pénibilité du métier rend nécessaire les reclassements en fin de carrière. Le personnel concerné appartient toujours aux effectifs des écoles mais n'est pas sur site et occupe pour la plupart un emploi dans un autre service. Il est donc remplacé par un contractuel, ce qui correspond à deux salaires payés par la mairie mais pour deux postes différents.

Certes des travaux ont été entrepris mais, à part l'agrandissement et la rénovation du réfectoire de Delaune et du réfectoire Paul Éluard, nous ne savons pas où sont passés les 2,4 millions d'euros engagés. Contrairement au communiqué de M le Maire, la C.G.T réaffirme être une organisation syndicale et non politique, nous défendons le service public et l'emploi public. D'ailleurs, les agents et le syndicat se sont mobilisés lors de la précédente mandature pour obtenir une forte diminution du nombre de précaires dans la collectivité. C'est la troisième année qu'un mouvement des agents des écoles demande l'amélioration de leurs conditions de travail et leur titularisation.

Respect et dignité ! Ce mouvement de colère légitime, c'est justement pour que vos enfants puissent manger dans de bonnes conditions, que nous exigeons l'ouverture de réelles négociations.